# De la mer du Nord à la Méditerranée, les contrats Plaisance Allianz vous assurent une navigation sereine!

Les garanties des contrats Allianz Prestige et Allianz Alizés Croisière s'exercent dans les limites géographiques suivantes :

Eaux maritimes:

- 60° Latitude Nord au Nord
- 30° Latitude Nord au Sud
- 20° Longitude Est à l'Est
- 20° Longitude Ouest à l'Ouest

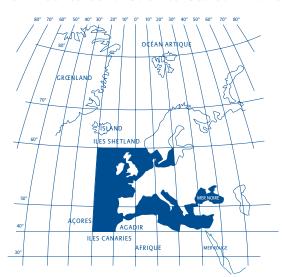
Ces limites sont étendues à toute la Méditerranée sans franchissement du Bosphore, ni pénétration du Canal de Suez.

#### Eaux intérieures :

de France, des pays limitrophes, d'Autriche, des Pays-Bas, du Danemark, du Portugal, du Royaume-Uni et d'Irlande.

Vous souhaitez naviguer dans d'autres zones de navigation?

Demandez conseil à votre interlocuteur Allianz.



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



#### Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 938 787 416 euros. Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris. 542 110 291 RCS Paris.

www.allianz.fr



#### Mondial Assistance France

La société AGA International Société anonyme au capital de 17 287 285 euros 37, rue Taitbout - 75009 Paris. 519 490 080 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances Autorité de Contrôle Prudentiel sise 61. rue Taitbout - 75436 Paris Cedex.

www.mondial-assistance.fr

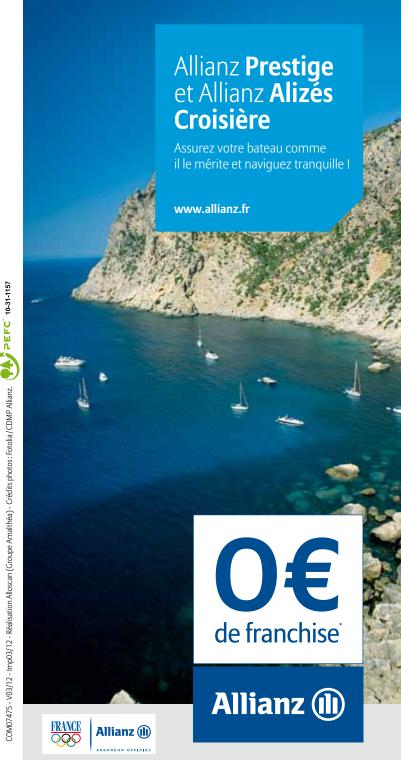


#### Protexia France

Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 1 895 248 euros. Siège social : 9, boulevard des Italiens - 75002 Paris. 382 276 624 RCS Paris.

www.protexia.fr

Document à caractère publicitaire



\* Après 4 années d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. Selon clauses et conditions du contrat.



Vous souhaitez bénéficier de solides garanties à un tarif compétitif? Choisissez parmi nos contrats Plaisance celui qui s'adapte le mieux à votre embarcation et à vos besoins.

## Allianz Alizés Croisière

Un contrat prévu pour toutes les embarcations et pour naviguer en toute sérénité à un prix compétitif.

# **Allianz Prestige**

Un contrat haut de gamme dédié aux bateaux de moins de 10 ans, quelle que soit leur valeur.

### Les garanties proposées pour les deux contrats Plaisance Allianz :

- Responsabilité civile étendue aux membres de la famille et à la pratique du ski nautique
- Dommages et pertes subis par le bateau en navigation, séjour à terre et transport terrestre
- Frais d'assistance et de sauvetage de l'embarcation
- Vol total et/ou partiel (accessoires, effets personnels, moteur amovible, annexe, engin de sauvetage)
- Individuelle marine (indemnités forfaitaires aux passagers en cas de décès, incapacité temporaire ou permanente)
- Frais de recherche et de sauvetage en mer des passagers
- Défense pénale et recours
- Assistance au bateau et aux passagers 24h/24 et Protection juridique (Pack Sirius Plaisance)
- Dommages et vol de la remorque
- Frais de retirement ou de destruction de l'épave

### Pour les deux contrats Plaisance Allianz :

- Vous bénéficiez d'une franchise de 0 €<sup>(1)</sup> après 4 ans d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. La franchise Dommages et Pertes est réduite de 25% chaque année sans déclaration de sinistre<sup>(1)</sup>.
- Vous pouvez maîtriser votre budget :
- en optant pour la mensualisation de votre cotisation
- en profitant de nos réductions<sup>(2)</sup>, par exemple :

-20%	si vous naviguez uniquement en eaux intérieures.
- 25%	si vous avez de bons antécédents.

- (1) Le nombre d'années pris en compte pour la réduction est calculé à partir de la date d'effet du contrat. Le crédit de franchise se reconstitue dès l'échéance qui suit le sinistre. La réduction de franchise s'applique à la plupart des unités, selon les règles fixées aux Dispositions Particulières.
- (2) Ces réductions sont applicables sur un contrat avec tacite reconduction et sont toutes cumulables entre elles.

### Les plus du contrat Allianz Prestige :

- L'indemnisation sans vétusté en cas d'avaries partielles
- L'indemnisation jusqu'à 125% de la valeur économique du bateau en y incluant les frais d'assistance et de sauvetage
- Le vol partiel de l'annexe et de la survie indemnisé même en l'absence d'effraction
- La garantie d'office des voiliers en régates et courses croisières avec équipage
- La garantie des moteurs en tous risques

Les garanties, services et réductions présentés dans ce document s'exercent selon les clauses et conditions des contrats Allianz Alizés Croisière et Allianz Prestige.